



## REGLEMENT DU JEU DE NOEL 2018

1 - MúSIC 14 rue Pierre Rameil 66400 CERET organise un jeu sur la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 à 10h au 16 décembre 2018 à 16h30.

2 - Peut participer à ce jeu, toute personne physique, âgée de 18 ans minimum, ayant sur la période définie dans l'article -1, soit visité le musée, soit participé à un atelier, soit acheté un article en boutique et ayant déposé son billet ou ticket de caisse d'entrée, ticket de caisse dans le cas d'un atelier, ticket de caisse en cas d'achat, dans l'urne prévue à cet effet à l'accueil du musée avec les mentions manuscrites requises. Sont exclus de la participation à ce jeu, les membres de l'équipe du musée, leurs conjoints et leurs enfants.

3 - Mentions requises sur le billet, ticket placé dans l'urne : Nom, prénom, numéro de téléphone. Les mentions doivent être lisibles.

4 - Le tirage au sort du gagnant aura lieu le dimanche 16 décembre 2018 à 16h30. Le gagnant sera contacté immédiatement par téléphone.

5 - Le gagnant devra retirer le lot au musée avant le vendredi 21 décembre 2018 à midi sur les heures d'ouverture du musée. Si le lot n'est pas retiré, il sera remis en jeu immédiatement.

6 - Les personnes ne pouvant pas ou ne souhaitant pas retirer le lot peuvent concourir pour le bénéfice de l'Association *Les restos du coeur*.

7 - Nature des lots mis en jeu : DEUX COLIS DE CADEAUX divers et variés, issus des rayons de la boutique du musée. Valeurs : 100 € et 50 € prix boutique. Contenu : instrument, objets musicaux, livre, disque, peluche, carte postale, magnets, carnets. Ce contenu peut varier en fonction des stocks disponibles et des nouveautés sur la période. Le musée ne pourra être tenu responsable des conséquences d'un usage inadapté des lots entraînant des dommages corporels ou autres. Aucun échange ni remboursement ne sera consenti.

8 - Le gagnant s'engage à collaborer à la promotion du jeu en acceptant que son nom et sa photographie soit communiqués sur les réseaux sociaux et le site internet du musée.

SERVICE DES PUBLICS  
Céret, le 22 novembre 2018